

# Une thèse « sur articles »

Petit memento du doctorant, fiche n°3 : la thèse sur publications

Un doctorat conduit d'une part à la production d'un rapport de thèse, d'autre part à la production d'articles scientifiques publiés dans des revues scientifiques reconnues par la communauté scientifique. Normalement, un **rapport de thèse** constitue une **publication à part entière**, différente d'une somme des publications issus du travail de doctorat. Un rapport de thèse comporte trois parties : I) un état de l'art, aussi exhaustif possible, qui fait le bilan des connaissances connues, dans la bibliographie accessible, concernant le sujet de thèse ; II) une partie portant sur le « Matériel & les Méthodes » constituant une description de toutes les méthodes utilisées dans les protocoles expérimentaux mais aussi une revue bibliographique qui permet d'exposer les principes fondamentaux derrière les outils et méthodes ; III) une présentation des résultats comprenant leur description et leur analyse, une discussion et une synthèse proposant un modèle de science servant à défendre une thèse.

Une « thèse sur publications » ne constitue pas une publication à part entière en revanche. Elle n'est qu'une agrégation de publications et ne constitue plus une publication qui diffère de somme de publications. Une thèse « sur publications » constitue par voie de conséquence une forme de rapport de doctorat qui exige une dérogation à faire auprès de l'école doctorale.

Autre obligation qu'une « thèse sur publications » enfreint : la thèse est un diplôme français. [La loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française](#), connue sous le nom de loi Toubon, s'applique à la thèse.

Mais, il est possible, tout en respectant cette loi, d'obtenir une dérogation pour rédiger en anglais votre rapport de thèse. L'article 21, de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016, précise que « lorsque cette langue n'est pas le français, la rédaction est complétée par un résumé substantiel en langue française ».

La thèse peut être donc en anglais. Mais, il conviendra de produire un [résumé étendu en français](#), de 10 à 15 pages, avec un état de l'art condensé, un matériel & méthode qui va à l'essentiel, la présentation du 2 à 4 résultats majeurs et d'une conclusion.

A titre dérogatoire, la thèse peut être composée d'un assemblage de publications, pour écrire une « thèse sur articles ». Il n'y a pas de limite de nombre d'articles. Vous pouvez y inclure les articles en cours de soumission. Idéalement, une « thèse sur publications » devrait s'imposer quand le doctorat a conduit au moins à 2 articles publiés et un ou deux articles acceptés. Il existe cependant quelques contraintes à la production d'une thèse « sur publications » :

- **Le Copyright des éditeurs doit être respecté.** Même les journaux en open Access font valoir leurs droits au Copyright. Vous ne pouvez donc pas reproduire en l'état un article publié. Les articles seront inclus dans le document Word dans la feuille de styles du document de thèse. Vous reprendrez vos manuscrits Word que vous avez soumis aux éditeurs et choisirez une feuille de style qui soit commune à l'ensemble

du rapport de thèse. Cela évitera les problèmes de copyright avec les éditeurs des revues scientifiques. Cela aura aussi l'avantage d'offrir une présentation uniforme, plus en accord avec les canons de ce que doit être un rapport de thèse.

- Un point de vigilance avec les publications sur articles : la numérotation des chapitres et paragraphes, ainsi que la numérotation des pages.  
Tableaux et figures devant se lire indépendamment du texte, reprendre vos publications en format thèse vous permet éventuellement d'ajouter quelques détails dans les légendes pour faciliter leur compréhension.
- Je vous recommande des avant-propos entre chaque article pour offrir aux lecteurs une transition d'un article à l'autre.
- Je recommande très vivement un chapitre « **état de l'art** » (travaux antérieurs) propre aux rapports de thèse, un état de l'art qui ne soit pas dispersé dans les articles. Un article de synthèse peut très bien convenir, et vous pouvez y ajouter des paragraphes additionnels.
- Idéalement, la thèse devrait aussi disposer d'un vrai chapitre « **matériel et méthodes** » qui répertorie l'ensemble des méthodes et outils décrits dans les articles. Ce chapitre à part entière offrira beaucoup plus de détails que les matériels et méthodes des publications et permettent outre de décrire les principes, permettant aux rapporteurs d'apprécier vos compétences et le caractère **reproductible et répétable** de vos expérimentations. La reproductibilité et la répétabilité constituent les fondements de toute science. De nombreux rapporteurs reprochent aux thèses sur publications qui ne disposent pas d'un matériel et méthode de disposer d'une information trop succincte sur les outils et méthodes qui sont faites dans les publications (les revues exigeant des articles condensés)
- Un chapitre de synthèse de l'ensemble des articles est appréciable et permet finalement de comprendre la thèse que vous soutenez. « Je soutiens la thèse que ... et voici en synthèse les éléments qui m'ont conduit à soutenir cette thèse ».

En résumé, il vous faudra demander une dérogation à l'école doctorale E-S pour être, d'une part, autorisé à rédiger une thèse en anglais, d'autre part à rédiger une « thèse sur articles ». La norme reste la rédaction d'un rapport de thèse, document différent de publications. Une thèse constitue en soi une publication, accessible via HAL, le réseau ABES, et <https://www.theses.fr/>. J'insiste, mais une thèse « classique » constitue une publication à part entière, qui diffère d'une somme d'articles, ce que n'est pas une « thèse sur articles ».

J'insiste à nouveau sur un point de droit sur la propriété : **attention au copyright des revues** ! Certains journaux autorisent pour la thèse l'usage de l'article pour l'auteur. Cela ne constitue pas la majorité des journaux. Il convient de le vérifier !